

en matière de règlement et d'usage parlementaire, il est parfaitement en mesure de rendre ses décisions dans l'une ou l'autre de nos deux langues officielles; j'oserai même ajouter qu'il est encore mieux au courant des précédents et des usages du parlement anglais. Toutes ces qualités sont excellentes. J'ai étudié l'évolution des fonctions du président en Angleterre, et la coutume suivie là-bas est, je pense, excellente. Lorsque vous avez un bon président, conservez-le, car les bons présidents sont difficiles à trouver. Je reconnais avec mon honorable ami et chef (M. Meighen) que l'on aurait donné un meilleur exemple si la règle avait été établie dans le cas d'un président qu'auraient élu les membres du parti opposé. Je ne connais certainement personne possédant les qualités d'un bon président au même degré que l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux). Je le verrais avec plaisir élu à l'unanimité, comme il le sera d'ailleurs, et bien que nous soyons ici pour discuter, nous ferons tout en notre pouvoir pour le respecter, pour respecter ses fonctions, et les droits et la dignité de cette Chambre. Et il est ferme dans ses décisions.

Récemment, un nouvel esprit s'est manifesté, l'esprit de Locarno. J'ignore un peu ce qu'est cet esprit, mais il a produit son effet en Irlande et il se manifestera, je l'espère, dans d'autres pays où les institutions britanniques sont en honneur. Nous en avons vu certains signes au cours des dernières élections. C'est déjà beaucoup. J'ignore à qui en revient le crédit, mais nous avons eu dans cette Chambre, la sagesse de demander aux présidents d'élections de ce pays de respecter leurs fonctions comme un office judiciaire et nous avons décrété qu'ils resteront en fonctions aussi longtemps qu'ils s'en acquitteront convenablement. J'aimerais voir chez nos présidents d'élections beaucoup de l'esprit qui anime le président de cette Chambre et voir adopter dans tout le pays le principe que les mêmes hommes, qu'ils soient présidents d'élections, présidents de scrutin ou commis d'élections, soient maintenus dans leurs fonctions durant bonne conduite.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée unanimement et proclame l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la division électorale de Gaspé, dûment élu président de la Chambre.)

L'honorable M. Lemieux est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable Ernest Lapointe et l'honorable J. A. Robb.

M. l'ORATEUR s'exprime ainsi: Madame, fellow members of the House of Commons—I beg to return my humble acknowledgments to the House for the great honour you have

been pleased to confer on me by choosing me to be your Speaker. After thirty years of public service in the House of Commons it is particularly gratifying to me that I should deserve your confidence. In the discharge of my duties it will be my pride to maintain and preserve the traditions, privileges, usages and customs which, from time immemorial, have come to us from the Mother of Parliaments. I sincerely thank both sides of the House for their unanimity in selecting me as their chief officer. Let me assure the House that I shall always be inspired by that inscription that I read every day from my window on the monument of that great Scotch Canadian, Alexander Mackenzie: "Duty was his law; conscience his ruler."

Madame, mes chers collègues,—J'apprécie plus que je ne saurais le dire le grand honneur que vous me faites en m'élisant à la Présidence. Après trente années de service continu à la Chambre des communes, il m'est particulièrement agréable de savoir que j'ai mérité votre confiance. Dans l'exercice de mes fonctions, j'aurai toujours à cœur de maintenir et de préserver les traditions, les privilèges, les us et coutumes qui de temps immémorial nous ont été transmis par l'*Alma Mater* des Parlements.

Je remercie les députés des deux côtés de la Chambre de leur unanimité en me choisissant comme leur président. Puissé-je m'inspirer toujours de cette inscription que je lis de ma fenêtre, sur le socle du monument de l'honorable Alexander Mackenzie, ancien premier ministre: "Le devoir était sa loi; la conscience son guide."

Encore une fois merci, mes chers collègues.

NOMINATION D'UN ADJOINT AU SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le sergent d'armes a, avec mon approbation, désigné M. Edouard Tachereau comme son adjoint durant la présente session du Parlement.

La séance est levée à trois heures quarante minutes.

VENDREDI, 8 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne à la Chambre lecture d'une communication qu'il a reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des délibérations du Sénat, à trois heures de l'après-